

N'hésitez pas à contacter
les personnes suivantes pour plus
de renseignements

<p>Unité de Soins de Longue Durée 25 bis rue Jean Jaurès 59220 DENAIN</p> <p>Secrétariat (Bâtiment gériatrique) 03-27-24-33-51</p>	<p>du Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h30</p>
<p>EHPAD Barbusse 42 rue Henri Barbusse 59220 DENAIN</p> <p>Secrétariat 03-27-24-33-51</p> <p>Infirmière ou Cadre 03-27-45-84-22 ou 03-27-45-84-20</p>	<p>de 8h à 18h</p>
<p>EHPAD Arc-en-Ciel 2 rue Roger Salengro 59220 DENAIN</p> <p>Secrétariat 03-27-24-33-51</p> <p>Infirmière ou Cadre 03-27-24-32-00 ou 03-27-24-32-02</p>	<p>de 8h à 18h</p>



CENTRE HOSPITALIER DE DENAIN

25 bis rue Jean Jaurès
59220 DENAIN

Tél: 03-27-24-30-00
Fax: 03-27-24-30-14
Site Internet: www.ch-denain.fr

IPNS

ISSUE DU 15/05/2010

CENTRE HOSPITALIER DE DENAIN

**LA
DEMANDE
D'ADMISSION**

Dans les EHPAD
Arc-en-Ciel, Barbusse et
Unité de Soins de Longue Durée



Cette fiche a été créée afin de vous faciliter les demandes d'admissions dans nos établissements d'hébergements.
La durée de la démarche dépendra surtout de la rapidité du remplissage, du dépôt du dossier complet (étape 1 à 3) et s'il y a une liste d'attente.

Retirer un dossier de demande d'admission

Où ?

- Au secrétariat ou à l'EHPAD concerné ou l'USLD.
- Par courrier à l'adresse ci-dessus (le dossier vous sera envoyé par courrier).
- Par téléphone (le dossier vous sera envoyé par courrier).
- Sur le site Internet du CH Denain, rubrique « Structures médico-sociales » en téléchargement.

Rendre le dossier

A qui ?

- La partie administrative :
à la secrétaire du bâtiment « gériatrique », accompagné de tous les documents demandés.
- La partie médicale :
à l'EHPAD concerné.

Prise de contact

Vers qui ?

- Le secrétariat : pour savoir si le dossier est complet ou s'il faut de nouvelles pièces à compléter. La secrétaire peut vous donner des renseignements sur les éventuelles aides à demander.
- ET ENSUITE** si le dossier est complet, **L'EHPAD ou l'USLD** (Infirmière ou Cadre de Santé) qui donnera :
- Soit un rendez vous de pré-admission.
 - Soit une orientation vers une autre sorte d'hébergement (si l'état de santé n'est pas adapté à l'EHPAD).

Etape 1

Etape 2

Etape 3

Etape 4

Etape 5

Etape 6

Remplir le dossier qui comprend

- Une partie administrative : à remplir par le demandeur ou sa famille.
- Une partie médicale : à remplir par le médecin traitant ou le médecin du service (si la personne est hospitalisée).
- Pour Information :
- une fiche indiquant les tarifs et les documents à fournir pour compléter le dossier
 - un livret d'accueil

Etude du dossier

Par qui ?

- La partie administrative :
Par la secrétaire du bâtiment « gériatrique » qui examinera l'intégralité des pièces jointes.
- La partie médicale : Par l'EHPAD concerné. Le médecin coordonnateur examinera le dossier.

Rendez-vous de pré-admission

Où ?

Au sein de l'EHPAD demandé.

Avec qui ?

- Le demandeur accompagné d'un membre de sa famille ou de son représentant légal.
- Le médecin coordonnateur.
- Le Cadre de Santé et/ou l'Infirmière.

Quelle décision ?

- Soit une admission (si la chambre est disponible).
- Soit une inscription sur liste d'attente pour une future admission (lorsqu'une chambre sera disponible)
- Soit une orientation vers une autre sorte d'hébergement (si l'état de santé n'est pas adapté à l'EHPAD).